

# CGT

CHU CLERMONT FERRAND



## Le jour de carence post-vaccination

Mars 2021

Le syndicat **CGT** du CHU a adressé un courrier au Directeur Général afin que le jour de carence soit supprimé pour tous les arrêts maladie, de tous les agents hospitaliers, ayant eu des effets secondaires post-vaccination. Ils doivent être positionnés en accident de travail.

**Réponse du Directeur Général :** « ...la maladie consécutive à une vaccination peut être prise en charge au titre des accidents de travail dès lors que cette dernière est imposée à l'agent par son employeur en raison de son activité professionnelle. En revanche, lorsque les agents reçoivent une vaccination facultative, les troubles invoqués n'ont pas vocation à être couverts...». **La vaccination n'est pas rendue obligatoire, cela ne peut être pris en charge en AT.**

Une réunion doit avoir lieu sur ce sujet, vendredi 19 mars à la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) qui devrait apporter des réponses.

Le ministre des Solidarités et de la Santé se lance dans un discours culpabilisateur envers les personnels de santé qui refuseraient de se faire vacciner contre la COVID-19.

Ceux-là même qui nous ont envoyés « à la guerre » (allocution du président de la République du 16 mars 2020) équipés de sacs-poubelles en guise de sur blouse, sans masque, sans matériel de protection, en travaillant avec une désorganisation des plannings et des affectations subies, veulent aujourd'hui nous faire passer pour des irresponsables.

**Jusqu'où ira le mépris du gouvernement ?**

**Pour un AS un jour de carence c'est, environ, 80€ de perte, il faut 2 injections du vaccin total : 160€ de perte !**

Pour la **CGT** il est inadmissible que les personnels, qui se font vacciner et qui tombent malade, subissent le jour de carence.

**POUR BIEN TRAVAILLER ET FAIRE FACE À LA PANDÉMIE, NOUS EXIGEONS :**

- **La réouverture et l'arrêt des fermetures des lits. (69 000 lits supprimés en 15 ans).**

- Arrêt des suppressions de personnels (100 000 postes en 8 ans).
- Une véritable attractivité de la Santé qui passe par une augmentation de salaire pour TOUS, augmentation du point d'indice.
- Arrêt management destructeur.
- Des embauches statutaires et qualifiées en masse (100 000 dans le sanitaire, 200 000 dans les EHPAD, 100 000 dans le médico-social).
- Des ouvertures de lits de réanimation partout sur le territoire.
- Une reconnaissance en maladie professionnelle du SARS-CoV-2 pour tous
- Une reconnaissance en maladie professionnelle pour les conséquences des effets secondaires du vaccin
- La reconnaissance en maladie professionnelle du syndrome d'état post traumatique.
- L'abrogation du jour de carence.
- La titularisation de tous les contractuels

**HGM/CMP: 51.864, 51.865; Estaing: 50.400; L. Michel: 50.803**

[cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)

The logo consists of the letters 'CGT' in a large, bold, red, sans-serif font. The letters are slightly shadowed, giving them a 3D appearance as if they are floating above a white surface.

**CHU CLERMONT FERRAND**